

Licence professionnelle Réfraction, analyse et prise en charge des déficits visuels

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Réfraction, analyse et prise en charge des déficits visuels. 2011, Université de Franche-Comté - UFC. hceres-02039842

HAL Id: hceres-02039842

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039842>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : BESANÇON

Établissement : Université de Franche-Comté

Demande n° S3LP120002774

Dénomination nationale : Santé

Spécialité : Réfraction analyse et prise en charge du déficit visuel

Présentation de la spécialité

L'objectif de cette spécialité est de former des professionnels capables de prendre en charge des déficits visuels lourds dans divers domaines tels que la basse vision, sous l'autorité des ophtalmologistes (orthoptiste, opticien...). Les métiers visés sont : orthoptistes, collaborateurs auprès d'ophtalmologistes, opticiens lunetiers, conseillers auprès des fabricants d'aide visuels.

Cette spécialité, ouverte en 2001, est proposée en formation initiale et en alternance, elle est portée par l'UFR des Sciences médicales et pharmaceutiques de l'Université de Franche-Comté. Le caractère unique de cette licence professionnelle et ses partenariats avec le service d'ophtalmologie du CHU (Centre hospitalo-universitaire) de Besançon et avec le lycée des métiers de l'optique à Morez (GRETA du Haut-Jura) valorisent un pôle d'excellence en optique.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	16
Taux de réussite	100 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	0 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	0 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	22 %
Pourcentage de diplômés en emploi	enquêtes internes 94 %-100 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Avec l'allongement de l'espérance de vie, la basse vision touche un nombre de plus en plus important de personnes et la prise en charge du déficit visuel réclame des professionnels compétents et disponibles. Cette spécialité, spécifique, répond à ce besoin de professionnels ; son appartenance à l'UFR de médecine garantit une reconnaissance des opticiens auprès des autres professionnels du domaine. Son association avec le lycée des métiers de Morez et le CHU de Besançon permet à la Franche-Comté de se positionner comme expert dans ce secteur d'activité. Forte d'une reconnaissance nationale et de son expérience de plus de neuf ans, la formation présente des indicateurs de performance très satisfaisants. Cependant, le dossier manque de précisions surtout sur l'ingénierie de la formation.



Avec un taux de pression légèrement inférieur à 4, la spécialité bénéficie d'une attractivité correcte lui permettant d'obtenir des effectifs d'environ seize étudiants. La diversité des parcours est difficile à apprécier car, dans l'absolu, tous les étudiants sont détenteurs de BTS mais certains ont peut être suivi au préalable un parcours DUT ou L2 suivi d'une année préparatoire (BTS turbo). Ces quatre dernières années, tous les étudiants étaient en contrat de professionnalisation. Le dossier ne présente pas le calendrier de l'alternance. La formation peut se décliner suivant deux options suivant l'origine des candidats mais aucune information n'est donnée sur les contenus de ces deux parcours. Les candidats ont la possibilité d'obtenir une double qualification avec un certificat de branche (Certificat de Qualification Professionnelle : responsable technique de magasin).

La spécialité favorise l'embauche quasi-immédiate à la fin du cursus. Les enquêtes internes relatent un taux de diplômés en emploi proche de 100 % : dans un délai maximal de trois mois, ils ont tous un poste de responsable technique en magasin d'optique. On peut regretter l'absence des résultats des enquêtes nationales qui permettent de mesurer l'employabilité pour les promotions antérieures.

La formation utilise la plate forme technologique du lycée des métiers de l'optique. Elle s'appuie aussi sur de nombreux partenaires : établissements hospitaliers, fabricants, opticiens indépendants... et bénéficie du soutien de branches professionnelles et d'organismes paritaires collecteurs agréés. L'implication des professionnels se traduit par l'encadrement de stagiaires, par la participation à des jurys et à des enseignements à hauteur de 22 % du volume horaire global. Ce pourcentage est trop faible, les tableaux donnant la composition de l'équipe pédagogique ne sont pas cohérents et parfois en contradiction. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement mais l'ensemble des intervenants et des enseignants se réunissent tous les trimestres pour coordonner les progressions pédagogiques de chaque unité.

L'origine de l'auto évaluation n'est pas communiquée. Elle apporte des informations complémentaires au dossier mais ne met pas en avant les forces et faiblesses de la formation.

- Points forts :
 - Formation en alternance.
 - Formation spécifique sur le territoire national.
 - Excellente insertion professionnelle.
 - Partenariat fort avec le CHU et le lycée des métiers de l'optique.
- Points faibles :
 - Pas de conseil de perfectionnement.
 - Part d'intervenants professionnels insuffisante dans les enseignements.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait diversifier les publics et mettre en place l'option qui permet d'accueillir les étudiants de L2 et de DUT.

La part des professionnels semble restreinte et mérite d'être augmentée. Pour que cette spécialité soit reconnue par la profession, il serait nécessaire d'associer de façon significative de « vrais professionnels ». La contribution de ces derniers doit être importante dans les réflexions menées sur les évolutions pédagogiques mais elle doit se faire dans un cadre formel qui n'est autre qu'un conseil de perfectionnement. Il conviendrait donc de mettre en place ce conseil en y faisant participer des professionnels, des représentants des institutions et des enseignants.

Le dossier doit fournir clairement tous les éléments et indicateurs permettant d'apprécier la spécialité à sa juste valeur.